

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Mme Betty COELLE, maire, en date du 16 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique pour l'installation du nouveau conseil municipal.

Présents : Mme Betty COËLLE, Mme Stéphanie AUDRAIN, Mme Violaine BLANCHET, M. Philippe COLIN, M. Thierry CRESSAUT, Mme Annie GAHETE, M. Guillaume GAST, Mme Armandine GOUT, M. Jean Baptiste KAWINSKI, M Dominique LALOT, Mme Sylvie MASTINI, Mme Céline NACCI, Mme Delphine RENAUD, M. Lucas SUBTIL et M Éric VAUDE.

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MASTINI.

La séance a été ouverte par Mme Betty COËLLE qui, après l'appel nominal, a déclaré, les conseillers municipaux installés dans leur fonction suite à l'élection municipale du 15 mars 2026.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sylvie MASTINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Installation du conseil municipal et élection du Maire

Sous la présidence de M. Thierry CRESSAUT, doyen d'âge,
Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Premier tour de scrutin

M. Thierry CRESSAUT, demande qui est candidat au poste de maire et invite le conseil à procéder à l'élection du maire.

Mme Betty COËLLE est seule candidate.

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Mme Betty COËLLE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour (15 voies), a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

4. Élection des adjoints

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Madame le maire laisse un peu de temps pour que les listes de candidatures soient remises. Une liste est candidate.

Premier tour de scrutin

Liste 1 : M. Éric VAUDE, Mme Stéphanie AUDRAIN, M. Guillaume GAST et Mme Celine NACCI.

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

La liste 1, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour (15 voix), a été proclamée :

1^{er} Adjoint, Éric VAUDE
2^{ème} Adjointe, Stéphanie AUDRAIN
3^{ème} Adjoint, Guillaume GAST
4^{ème} Adjointe, Celine NACCI

5. Lecture de la charte de l'élu par le maire élu

Mme le maire remet à chaque conseiller la charte de l'élu local et en fait la lecture à haute voix.

6. Élection des délégués dans les organismes extérieurs

- SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) :
Titulaire : Armandine GOUT
Suppléant : Jean Baptiste KAWINSKI
- PNR (Parc Naturel Régional Oise Pays de France) :
Titulaire : Philippe COLIN
Suppléant : Lucas SUBTIL
- SISN (Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette) :
Titulaire : Éric VAUDE
Suppléant : Violaine BLANCHET
- Représentant Défense :
Delphine RENAUD

- INGEN OISE (ex ADTO/SAO)
Titulaire : Guillaume GAST
Suppléant : Annie GAHETTE
- SE60 :
Titulaire : Dominique LALOT

7. Désignation des délégués dans les commissions communales

- Commission École :
 - Stéphanie AUDRAIN
 - Guillaume GAST
 - Céline NACCI
 - Jean Baptiste KAWINSKI
- CCAS :
 - Céline NACCI
 - Thierry CRESSAUT
 - Sylvie MASTINI
 - Armandine GOUT
 - Violaine BLANCHET
- Animation :
 - Céline NACCI
 - Stéphanie AUDRAIN
 - Guillaume GAST
 - Thierry CRESSAUT
 - Sylvie MASTINI
 - Philippe COLIN
 - Jean-Baptiste KAWINSKI
- Travaux/Urbanisme :
 - Éric VAUDE
 - Philippe COLIN
 - Lucas SUBTIL
 - Dominique LALOT
 - Sylvie MASTINI
 - Thierry CRESSAUT
 - Jean-Baptiste KAWINSKI
- Communication :
 - Guillaume GAST
 - Stéphanie AUDRAIN
 - Céline NACCI

- Cadre de vie et environnement :
 - Guillaume GAST
 - Annie GAHETTE
 - Lucas SUBTIL
 - Jean-Baptiste KAWINSKI

- Finances :
 - Tous les conseillers

8. Élection commission d'appel d'offre.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé au vote.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Eric VAUDE
Sylvie MASTINI
Dominique LALOT

Suppléants : Lucas SUBTIL
Thierry CRESSAUT
Philippe COLIN

Les membres ont été élus à l'unanimité : 15 POUR

9. Élection commission d'ouverture des plis DSP (Délégation Service Public)

La Commission de Délégation de Service Public (DSP) est nécessaire pour assurer la continuité des projets de la collectivité afin d'analyser les offres et d'attribuer des contrats de concession conformément aux prescriptions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code de la commande publique.

Il est décidé de créer une commission permanente de délégation de service public. Elle est constituée du maire et de trois titulaires et trois suppléants.

Sont élus :

Titulaires : Eric VAUDE
Sylvie MASTINI
Dominique LALOT

Suppléants : Lucas SUBTIL
Thierry CRESSAUT
Guillaume GAST

Les membres ont été élus à l'unanimité : 15 POUR

Questions diverses

Néant

Fin de séance à 20h32